

# UN COUP DE POING POUR CHANGER LE COURS DES CHOSES

# ENQUÊTE RÉALISÉE PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS DU CHIEN ET DU CHAT



## Annonces illégales, toujours pas de changement...

Fin 2022, le SNPCC a mené une enquête pour répondre à la demande des éleveurs.

L'objectif ? quantifier la proportion d'annonces frauduleuses publiées par les particuliers au cours d'une semaine donnée.

Les moyens ? examiner chaque annonce en ligne pour une liste de races spécifiques, sur une période définie dans notre protocole de recherche.

Nous avons lancé un appel à participation pour cette opération via notre groupe Facebook, en invitant tous les éleveurs professionnels à s'inscrire en nous fournissant leur numéro de SIRET. Une fois le groupe de travail constitué, nous avons mis en place une période de test pour affiner notre méthode de travail. Nous avons également créé un tutoriel pour garantir que chaque participant dispose des mêmes outils et puisse ainsi accomplir sa mission dans des conditions équitables.

Durant la semaine du 12 au 18 décembre 2022, plus de 60 éleveurs professionnels se sont mobilisés pour lancer une action « Coup de poing » sur les annonces du site « Le bon coin ».

54 races ont pu être étudiées sur le territoire national, soit 40 races de chiens et 14 races de chats.

## Annonces non conformes, mythe ou réalité ?

Les motifs de non-conformité recherchés ont été les suivants :

- Faux dons
- Faux SIRET et après vérification sur le site SIRENE / VERIF
- SIRET « autre métier » (hors autre SIRET agricole et code NAF 9609Z) et après vérification sur le site SIRENE / VERIF
- Absence de SIRET pour du non-LOF ou non-LOOF
- SIRET non diffusable
- SIRET radié
- LOF avec un faux numéro de portée (après vérification sur le site de la SCC et du LOOF)
- Numéro de portée supérieur au chiffre 1, en fin de numéro
- LOF avec identifiant de la mère faux (après vérification sur LOF select)
- Annonce LOF/LOOF d'un particulier sans numéro de portée
- Annonce non conforme aux règles de diffusion

« Il ressort de cette action que plus de 53% des annonces sont non conformes. Cela signifie que plus d'une annonce sur deux présente une non-conformité ».

## Quels sont les motifs de non-conformité de ces annonces ?

**53%**  
d'annonces non conformes

Plus de 16% de ces annonces sont des faux dons.

Plus de 27% de ces annonces comprennent un faux SIRET et parmi elles, plus de 45% sont des ventes de chiots ou chatons non-inscrits au livre des origines et réalisées par des personnes n'ayant pas de n° de SIRET.

Plus de 27% de ces annonces comprennent des faux numéros de portée et parmi elles, plus de 58% des annonces présentent un vrai n° de portée mais un faux n° d'identification de la mère des chiots. À l'intérieur de ces 27%, nous notons également que près de 13% des annonces comportent un numéro de portée supérieur au chiffre 1 (en fin de numéro) et donc sans le SIRET obligatoire.

Enfin, plus de 28% de ces annonces ne contiennent pas les mentions obligatoires.

« Les promesses qui nous avaient été faites se sont avérées vaines, ce qui confirme l'argument défendu par le SNPCC, toujours valable aujourd'hui. »

Revue Professionnelle SNPCC n°122 | Mai 2023 • 11

## Au sein des 54 races étudiées, quelles sont les races les plus concernées par ces non-conformités ?

### En chat :

- Plus de 31% de non-conformité pour les British Shorthair
- Près de 97% pour les Persan
- Plus de 82% pour les Sacré de Birmanie

### En chien :

- 49% pour le Labrador
- 61% pour les Spitz
- 67% pour les American Staffordshire Terrier
- Près de 49% pour le Berger Australien
- Plus de 93% pour le Border Collie
- Près de 47% pour le Bouledogue Français
- Près de 78% pour le Cane Corso
- Près de 70% pour le Chihuahua
- 50% pour le Dogue des Canaries
- Près de 55% pour le Shiba Inu
- Près de 30% pour le Yorkshire

## Que nous apprennent les chiffres de l'I-CAD publiés en 2020 ?

Les statistiques de l'I-CAD indiquent que **1 815 242** chiens et chats ont été identifiés en 2020 répartis entre 822 701 chiens et 992 541 chats.

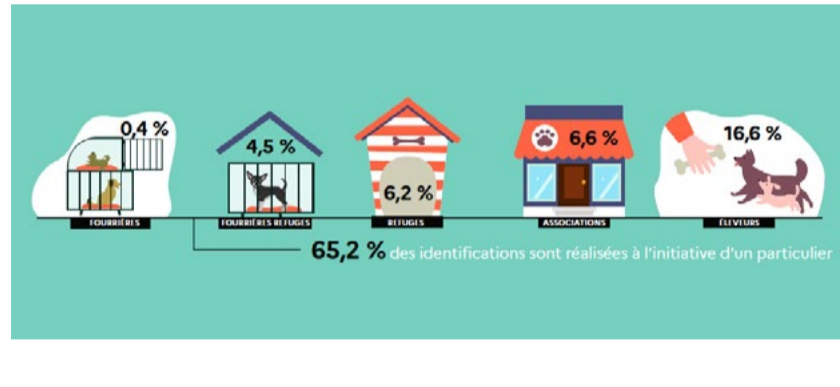
**81,35%**  
des animaux n'appartiennent pas à une race soit 547 732 chiens et 929 043 chats

Les inscriptions au LOF et au LOOF de cette même année représentent **297 616** chiens et chats, répartis entre **245 553** chiens et **52 063** chats.

Les chiens et chats de race représentent **16,40%** des identifications.

I-CAD indique que 16,60% des identifications en 2020 ont été réalisées à l'initiative d'éleveurs professionnels et **65,70% à l'initiative de détenteurs particuliers**. À ce chiffre, se rajoutent les identifications effectuées par les refuges et fourrières.

Nous rappelons que toute cession gratuite ou onéreuse de chat ou de chaton doit être précédée de son identification. Cependant, ces chiffres ont démontré que la majorité des chiens et des chats sont identifiés sur demande de leur détenteur particulier. Ces chiffres mettent en évidence que la majorité des animaux sont cédés sans être identifiés en totale méconnaissance de l'application de l'article L212-10 du code rural<sup>1</sup>.



<sup>1</sup> Article L212-10 du Code rural et de la pêche maritime

« Les chiens, les chats et les furets, préalablement à leur cession, à titre gratuit ou onéreux, sont identifiés par un procédé agréé par le ministre chargé de l'agriculture mis en œuvre par les personnes qu'il habilite à cet effet. Il en est de même, en dehors de toute cession, pour les chiens âgés de plus de quatre mois, pour les furets âgés de plus de sept mois nés après le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et pour les chats de plus de sept mois. L'identification est à la charge du cédant. »

Identifications 2020	Chiens	Chats	Total	
Animaux inscrits au LOF (3) / LOOF (4)	245 553	52 063	297 616	<b>16,40%</b>
Animaux d'apparence ou n'appartenant pas à une race	547 732	929 043	1 476 775	81,35%
Animaux issus d'importations (2)	29 416	11 435	40 851	2,25%
<b>Totaux</b>	<b>822 701</b>	<b>992 541</b>	<b>1 815 242</b>	<b>100,00%</b>

Provenance des identifications 2020 (2)	Chiens	Chats	Total	
Identifications par des éleveurs avec SIRET (hors dérogatoires)	136 568	164 762	301 330	16,60%
Identifications par fourrière/refuge/association	145 618	175 680	321 298	17,70%
Identifications par des particuliers	540 515	652 099	<b>1 192 614</b>	<b>65,70%</b>
<b>Totaux</b>	<b>822 701</b>	<b>992 541</b>	<b>1 815 242</b>	<b>100,00%</b>

Abandons 2020 (5)	Chiens	Chats	Total	
Animaux non identifiés	38 929	128 607	167 536	86,18%
Animaux identifiés de particuliers cédés au refuge	11 240	4 577	15 817	8,14%
Animaux identifiés de particuliers entrés en fourrière puis transférés en refuge	9 071	1 973	11 044	5,68%
<b>Totaux</b>	<b>59 240</b>	<b>135 157</b>	<b>194 397</b>	<b>100,00%</b>

Estimation du nb d'animaux abandonnés issus de la filière professionnelle	Chiens	Chats	Total	
	3 372	1 087	4 459	<b>2,29%</b>

<sup>2</sup> Baromètre ICAD 2020

<sup>3</sup> SCC 2020

<sup>4</sup> LOOF 2020

<sup>5</sup> Enquête CNR BEA 2022 sur les abandons

11 • Revue Professionnelle SNPCC n°122 | Mai 2023

**1 192 614** : Ce nombre comprend le nombre d'animaux n'appartenant pas à une race dont les non LOF/LOOF produits par des particuliers sans SIRET ou identifiés directement par les nouveaux propriétaires.

## Quel est le profil des animaux abandonnés selon une enquête du CNR BEA sur les abandons. Focus 2020

Les chiffres des abandons de 2020 montrent que **167 536** animaux abandonnés, soit **86,18% étaient non identifiés**, sur un total, regrettable, de 194 397 animaux abandonnés.

Croiser ces différentes données permet de démontrer que les animaux abandonnés non identifiés ne peuvent provenir que de la nébuleuse, la reproduction sauvage et la production réalisée par des particuliers sous forme de travail dissimulé.

À l'heure où Corinne VIGNON, députée, interroge le Ministre de l'Agriculture Marc FESNEAU sur les mesures susceptibles de soutenir les refuges, confrontés à une hausse annoncée de 15% des abandons d'animaux, le SNPCC rappelle une fois de plus que ces animaux se révèlent très majoritairement de la production des particuliers. Malheureusement, rien n'entrave cette production déloyale qui surcharge les refuges.

Le SNPCC vient de démontrer une fois de plus que le site « Le bon coin » ne peut pas vérifier les annonces publiées sur sa plateforme. Même après avoir signalé une annonce frauduleuse en la justifiant, nos éleveurs enquêteurs ont constaté que celle-ci était republiée sans modification.

Il faut que ce type de site cesse de proposer des annonces de ventes d'animaux de compagnie. Le fait d'acheter et de vendre sans aucun contrôle participe aux abandons et à la concurrence déloyale que nous dénonçons.

L'autorisation de vente d'animaux de compagnie sur ce type de site ne fait qu'accroître la crise de surpopulation canine et féline qui engorge les refuges et nuit à la réputation de notre profession.

« Depuis toujours, le SNPCC milite pour que la publication d'annonces de vente soit réservée exclusivement aux sites spécialisés, avec un contrôle très strict des annonces. »



## Un peu d'histoire, il y a 10 ans...

En 2013, le SNPCC avait organisé une opération « coup de poing » afin de démontrer la concurrence déloyale faite par les particuliers non détenteurs de SIRET. Sur une semaine, le SNPCC a mobilisé les éleveurs professionnels pour étudier les annonces mises en ligne sur « Le bon coin », montrer l'impact du travail dissimulé et le préjudice causé tant aux éleveurs professionnels qu'à l'État, ces ventes n'étant pas soumises à la TVA et l'impôt.

Le chiffre d'affaires national, estimé sur une semaine, était de 11 674 175€ par les particuliers contre seulement 3 044 764€ par les professionnels.

A l'époque, la TVA était de 7% sur les ventes d'animaux de compagnie.

En extrapolant ces chiffres à une année complète de production, les ventes de particuliers auraient pu générer une TVA de 9 164 773€ pour l'État, soit près de quatre fois le montant payé par les professionnels.

« C'était il y a dix ans. Le SNPCC avait dénoncé cette nébuleuse des particuliers qui produit sans contribuer, sans être soumis à des contraintes, et dont les animaux finissent par remplir les refuges. »



Revue Professionnelle SNPCC n°122 | Mai 2023 • 13

## Et l'avenir dans tout cela ?

**83,40%**  
d'animaux non-PRO par des NON-PRO

- 83,40% des animaux sont identifiés par des des NON-PRO puisque 16,60% sont identifiés par des pros.
- 83,40% des animaux naissent en dehors du circuit professionnel.
- 83,40% des animaux sont cédés, à titre gratuit ou onéreux, illégalement

**1 774 391 animaux identifiés en 2020 (hors importation)**

83,40% cédés par des NON-PRO, représentant 1 479 842 chiens et chats

Calculons...

Avec une moyenne de 6 chiots ou chatons par portée, 1 479 842 chiens et chats = 246 640 portées

Avec une prévision de 16 portées annuelles pour vivre de son métier 246 640 portées : 15 = 15 442 éleveurs ou salariés potentiels

Conscient du taux élevé d'abandon des animaux non identifiés, il est clair que le SNPCC ne prétendra pas que cela créera automatiquement 16 442 emplois (que ce soit un emploi salarié ou chef d'entreprise).

Cependant, cela suscite tout de même et attire des intérêts, étant donné qu'une trentaine d'organismes de formation proposent des formations en BAC PRO et autres diplômes d'état pour les futurs salariés de ce secteur.

Même si nous divisons ce chiffre par 4, cela correspondrait à **4 110 emplois potentiels rien que pour l'année 2020.**

« La nouvelle génération qui se forme est l'avenir dont nous avons la responsabilité. »

## Réduire la production par les particuliers pour limiter les abandons et créer de l'emploi

Fort de nos convictions et avec détermination, le SNPCC va mettre en place les différentes réflexions qu'il a en cours concernant les petites annonces dans les mois à venir et avec comme objectif de lutter contre cette concurrence.

Il est temps d'ouvrir les yeux et de s'attaquer au VRAI problème en réduisant la production par les particuliers.

Le Syndicat National des Professionnels du Chien et du Chat (SNPCC) a récemment saisi Madame la Première Ministre, Elisabeth BORNE, pour attirer son attention sur la question de la surpopulation animale et de l'abandon des animaux de compagnie en France. Le SNPCC demande au gouvernement de réaliser une campagne de sensibilisation à la stérilisation. L'Europe mais aussi la France a déjà légiféré sur le sujet, il convient de mettre en œuvre des actions pour aboutir.

Le SNPCC souligne que les éleveurs de chiens et de chats souffrent de plein fouet de la concurrence déloyale par les particuliers qui font reproduire leurs animaux et vendent ensuite les chiots et chatons à des prix dérisoires, ou pas ..., sans n'avoir pratiqué aucun test de santé ni aucune sélection des reproducteurs.

**Le SNPCC propose la mise en place d'une obligation de déclaration des animaux de compagnie en mairie, accompagnée d'une preuve de leur identification**, sauf pour les éleveurs professionnels détenteurs d'un SIRET. Cette mesure est nécessaire pour mieux contrôler la population animale en France et lutter contre l'abandon des animaux.

Ainsi l'amende prévue par le code rural pour les propriétaires d'animaux non identifiés pourrait être utilisée pour **financer des campagnes de sensibilisation et des programmes de stérilisation à des prix abordables pour les particuliers.**

« Il est impératif de prendre des mesures face aux annonces illégales, aux abandons, à la concurrence déloyale, aux pertes fiscales et aux pertes d'emplois causés par la production de chiens et de chats aux mains des particuliers.

Il est temps de réagir ! »

Cette étude a pu être réalisée grâce à l'implication et la mobilisation de professionnels engagés pour la défense de leur métier. Merci à eux !



Agir ensemble et pour tous.  
PROFESSIONNEL ADHÉRENT  
www.snppcc.com

239 rue des Bottes 01320 CHALAMONT

UN COUP DE POING POUR CHANGER LE COURS DES CHOSES